

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 décembre 2010

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 décembre 2010

2010 DAC 600 Signature d'une convention avec la fondation Le Musée Clemenceau (16e) pour l'attribution d'une subvention.

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L2313-1 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 novembre 2010 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention en vue du versement d'une subvention de fonctionnement à la fondation Le Musée Clemenceau ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 29 novembre 2010 ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 35.000 euros est attribuée à la Fondation Le Musée Clemenceau, dont le siège social est situé 8 rue Benjamin Franklin (16e), au titre de ses activités 2010 (D01705/2010_01386).

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer avec la Fondation Le Musée Clemenceau la convention annuelle d'objectifs dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2010, nature 6574, rubrique 324, ligne VF40002 provision pour subventions de fonctionnement au titre du patrimoine.